## Terres indiennes

M. Neil: Vous parlez d'une disposition d'indemnisation. Se fondet-elle sur les taux qui étaient en vigueur en Alberta?

M. LESAUX: Oui, monsieur.

M. Neil: Et cette disposition permettra d'obtenir de l'argent des compagnies pétrolières pour combler la différence entre les taux de 1966 et les taux en vigueur en Alberta lorsque les règlements seront modifiés?

M. LESAUX: Ma foi, en ce qui concerne les taux de 1966, je . . .

M. Neil.: C'est le taux sur lequel vous vous êtes fondé.

M. LESAUX: Oui, mais si vous voulez dire, M. Neil, que l'indemnisation devrait remonter à 1966.

M. Nell: Non, non. Je vous parle simplement de remonter à l'époque où l'Alberta a augmenté ses redevances.

Les deux allusions à une perte financière et à une future indemnisation révèlent de façon plutôt nébuleuse que les Indiens obtiendront des fonds qu'ils n'ont pu toucher depuis la modification de la structure provinciale des redevances.

Nous sommes confiants que le gouvernement veillera au respect de cet engagement relatif aux redevances sur le pétrole. Je parle du pétrole seulement, car je crois savoir que les bandes productrices ont déjà été indemnisées pour la perte de redevances sur la gaz naturel. Toutefois, je réclame d'autres éclaircissements à ce sujet et si l'indemnisation n'était pas versée maintenant, le gouvernement devra s'assurer que toute perte financière dans ce domaine sera désormais compensée.

Je ne saurais trop répéter que cet argent est extrêmement important pour permettre aux bandes indiennes d'améliorer les conditions de vie dans leurs réserves. J'aimerais signaler qu'on a conclu que les sociétés pétrolières avaient accru sensiblement leur production sur les terres indiennes parce qu'elles pouvaient le faire sans payer le maximum des redevances. J'aimerais citer un autre extrait du compte rendu des délibérations du 5 novembre du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Le député de Wetaskiwin avait alors posé la question suivante:

M. Schellenberger: Ce sera ma dernière question. Comme les sociétés pétrolières ont de bons conseillers juridiques et se rendent compte de l'insuffisance des dispositions de la loi sur les Indiens—et j'imagine que cette question aussi devrait s'adresser au ministre, mais je me demande si vous avez quelque chose à dire là-dessus—est-ce que les sociétés pétrolières ont accru leur production sur les terres indiennes parce qu'elles peuvent le faire sans payer le maximum des redevances, et ont-elles épuisé ainsi considérablement les ressources des terres indiennes l'année dernière?

M. Seymour: Oui, c'est ce qui a dû se produire parce que, même si nous n'avons pas les chiffres exacts, nous savons que les redevances elles-mêmes n'ont pas beaucoup augmenté et pourtant, le ministre a signalé que le montant de ces redevances augmentera de façon appréciable. Je suis forcé de conclure que c'est à cause d'une production acculier.

Dans son discours du 21 octobre, le ministre lui-même a déclaré qu'en 1969, on estimait que les ressources pétrolières de la réserve indienne du lac Pigeon ne seraient pas épuisées avant 30 ans, selon le taux de production de l'époque, mais, à peine cinq ans plus tard, on prévoit que ces réserves baisseront radicalement d'ici trois ans à cause de l'augmentation de la production. Il faut prévoir une compensation pour les Indiens dans des situations semblables; en effet, quand les réserves seront épuisées, ils ne recevront plus de redevances. Ils doivent profiter de leurs ressources dès maintenant pour préparer l'avenir.

Ceci m'amène à la question de la taxe à l'exportation. Il me semble nécessaire de la soulever de nouveau parce que je désire savoir où sont passées les sommes recueillies depuis le mois d'octobre de l'année dernière à titre de taxe à l'exportation du pétrole produit sur les terres indiennes. Le ministre peut-il nous indiquer quand une déclaration sera faite à ce sujet? Où se trouve cet argent actuellement? Qu'en fait-on? Combien doit-on actuellement aux bandes indiennes qui produisent du pétrole? Quand cet argent leur sera-t-il rendu? Recevront-elles des intérêts sur ces sommes?

Telles sont les questions fondamentales qui ont été soulevées en de nombreuses occasions à la Chambre, particulièrement par le député de Wetaskiwin. Nous désirons vivement connaître la vérité à ce sujet. Les Indiens pourraient fort bien utiliser cet argent pour se construire des maisons, acheter des machines et de l'équipement agricoles et, de façon générale, élever leur niveau de vie. Le député de Wetaskiwin a récemment cité l'exemple des Indiens de la bande Samson; désireux d'agrandir leur fabrique d'ameublement, ils ont essayé d'emprunter au Fonds de développement économique des indiens. Ils n'ont pu y arriver. Voilà des gens qui veulent faire quelque chose de constructif, améliorer leurs conditions de vie et leur situation d'emploi, mais leurs efforts sont annihilés par des impératifs d'ordre financier qui n'ont pas de raison d'être. Ils ont suffisamment d'argent à Ottawa, mais ils ne peuvent en bénéficier pour l'instant. On pourrait, bien sûr, trouver rapidement un remède à des situations semblables en donnant aux Indiens l'argent qui leur revient. J'espère que, dans sa réponse, le ministre pourra nous donner l'assurance que des mesures immédiates seront prises pour rendre leur dû à ces bandes indiennes.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je m'aperçois que le ministre se lève pour demander la parole. Je dois signaler à la Chambre qu'ayant proposé la motion, le ministre est censé avoir prononcé un discours, même s'il n'a pas dit un seul mot; comme il n'existe pas de droit de réponse au stade de la troisième lecture d'un bill, parce que la motion de troisième lecture, à la différence de la seconde, n'est pas, d'après les précédents, considérée comme une motion de fond, le ministre ne peut parler en ce moment qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes vendredi après-midi et je pense que nous serions heureux d'entendre le ministre.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que le ministre prenne la parole maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je tiens aussi à remercier mes collègues à la Chambre de leur générosité du vendredi après-midi. Tout d'abord, je suis heureux de pouvoir dire, comme l'orateur qui m'a précédé, que le comité permanent a amélioré ce bill, à mon avis. J'approuve et j'appuie les amendements qu'il a apportés.

Des voix: Bravo!

**(1520)** 

M. Buchanan: Avant de parler des amendements, j'aimerais me reporter à la taxe d'exportation, dont le député de Lambton-Kent (M. Holmes) a traité et qui préoccupe aussi le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Comme lui, je tiens à ce que l'on donne suite à cette question et à faire tout en mon pouvoir pour que la moitié des recettes touchées grâce à cette taxe au cours de la période de participation à parts égales du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial soit remboursée